



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-23572>

Département(s) de publication : **69**

Annonce n° **26-23572**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-18603

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : La Régie Eau du Grand Lyon

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 91386633100014

Ville : Villeurbanne

Code postal : 69100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 69

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Prestations d'accompagnement stratégique pour le positionnement et le développement des réseaux sociaux d'Eau du Grand Lyon

Code CPV principal - Descripteur principal : 79413000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : L'objet de l'accord-cadre est de fournir une prestation de conseil en Social Media pour accompagner le déploiement de notre stratégie sur les réseaux sociaux. La prestation consiste à construire un dispositif complet de communication sur les réseaux sociaux (stratégie, positionnement de marque, templates graphiques et création de vidéos) afin de rendre plus visible notre marque auprès des usagers

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Cctp _ Article 4 Planning du projet , Après la mention : Macro-planning du projet donné à titre indicatif ? Publication du marché : 2 mars 2026 ? Date butoire de dépôt des offres : 10 avril 2026 ? Analyse des offres : 13 avril - 30 avril 2026 ? Rencontre / Négociation : 4 mai 2026 au 12 mai 2026 ? Notification du marché : Jeudi 11 juin 2026 6 , Supprimer : Suppression de l'article 4 Planning projet

- Rubrique : Règlement de consultation à l'article 3.1 Contenu du Dce , Après la mention : Le Dce est composé des pièces suivantes : 1. Règlement de la consultation et ses annexes : ? Annexe 1 : Cadre de réponse listant les principales références de marchés similaires ; ? Annexe 2 : Cadre de mémoire technique ; 2. L'acte d'engagement et ses deux annexes ; - Annexe n°1 - Déclaration de sous-traitance (ou Dc4). - Annexe n°2 - Répartition des prestations entre les membres du groupement conjoint. 3. Annexes financières et ses trois onglets ; ? Bordereau des prix ; ? Tjm (Taux journalier moyen) ; ? Dqe (Détail Quantitatif Estimatif) ; 4. Cahier des charges administratives particulières (Ccap) ; 5. Cahier des charges techniques particulières (Cctp), Ajouter : Le Dce est composé des pièces suivantes : 1. Règlement de la consultation et ses annexes : ? Annexe 1 : Cadre de réponse listant les principales références de marchés similaires ; ? Annexe 2 : Cadre de mémoire technique ; 2. L'acte d'engagement et ses deux annexes ; - Annexe n°1 - Déclaration de sous-traitance (ou Dc4). - Annexe n°2 - Répartition des prestations entre les membres du groupement conjoint. 3. Annexes financières et ses trois onglets ; ? Bordereau des prix ; ? Tjm (Taux journalier moyen) ; ? Dqe (Détail Quantitatif Estimatif) ; 4. Cahier des charges administratives particulières (Ccap) ; 5. Cahier des charges techniques particulières (Cctp) et son annexe : ? Annexe 1 : Charte graphique
- Rubrique : Dans le Ccap à l'Article 4 - Pièces constitutives du marché, Après la mention : Par dérogation à l'article 4.1 du Ccag Pi, les documents ci-après sont applicables par ordre de priorité décroissante : - L'acte d'engagement, et ses annexes : ? Annexe n°1 - Déclaration de sous-traitance (ou Dc4). ? Annexe n°2 - Tableau de répartition de répartition technique et financière des prestations entre cotraitants groupés conjoints. - Les annexes financières ; - Les bons de commande ; - Le présent cahier des clauses administratives particulières ; - Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures et services approuvé par arrêté du 30 mars 2021 ; - Le cahier des clauses techniques particulières ; - L'offre du titulaire, exceptées les dispositions qui contredisent ou apportent une/des réserves aux documents précités., Ajouter : Par dérogation à l'article 4.1 du Ccag Pi, les documents ci-après sont applicables par ordre de priorité décroissante : - L'acte d'engagement, et ses annexes : ? Annexe n°1 - Déclaration de sous-traitance (ou Dc4). ? Annexe n°2 - Tableau de répartition de répartition technique et financière des prestations entre cotraitants groupés conjoints. - Les annexes financières ; - Les bons de commande ; - Le présent cahier des clauses administratives particulières ; - Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures et services approuvé par arrêté du 30 mars 2021 ; - Le cahier des clauses techniques particulières et son annexe : ? Annexe 1 : Charte graphique - L'offre du titulaire, exceptées les dispositions qui contredisent ou apportent une/des réserves aux documents précités

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/03/2026